



Comprendre les risques professionnels en Europe



EUROGIP en bref

EUROGIP est un organisme de l'**Assurance française contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT/MP)** chargé des questions européennes relatives à la prévention des risques professionnels et à l'assurance des salariés et des entreprises confrontés à ces risques.

CRÉATION

1991

STATUT

groupement d'intérêt public (GIP) créé par la CNAMTS et l'INRS^[1]

ADMINISTRATION

Conseil paritaire composé de représentants des organisations d'employeurs et des organisations syndicales

RESSOURCES

75% : Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

25% : Contrats signés avec les pouvoirs publics français et les autorités communautaires

EFFECTIF

12

[1] CNAMTS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
INRS : Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

Activités

- Réalisation d'**enquêtes comparatives** sur le thème des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) en Europe, en particulier sur les conditions de reconnaissance et d'indemnisation des victimes de MP (cancers professionnels, maladies liées à l'amiante, pathologies psychiques liées au travail...), mais aussi sur les incitations à la prévention des risques professionnels, la prévention dans les PME...
- Organisation de **conférences européennes**, les Débats d'EUROGIP, ou de **rencontres bilatérales** sur l'actualité en matière de prévention des risques professionnels ou d'assurance contre les AT/MP en Europe
- Rédaction et publication d'**informations sur les risques professionnels en Europe** : newsletter, rapports d'enquêtes, notes thématiques, statistiques AT/MP dans les pays de l'UE
- Coordination d'un réseau d'experts de l'Assurance "risques professionnels" qui participent à l'élaboration des **normes européennes et internationales relatives à la santé et la sécurité au travail**
- Participation à des **projets d'intérêt communautaire** relatifs à la santé et la sécurité au travail financés par l'UE
- Secrétariat des **Coordinations des organismes notifiés** pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle et des machines [par délégation des ministères français chargés du Travail et de l'Agriculture].



En savoir plus : www.eurogip.fr

**Téléchargez nos publications sur
les accidents du travail et les maladies professionnelles
en Europe**

www.eurogip.fr

51, avenue des Gobelins - F-75013 PARIS
Tel. +33 (0) 1 40 56 30 40 - eurogip@eurogip.fr

